

Canada voie, tout d'abord, à trouver des dollars pour payer ce blé et s'il accumule les devises sterling qu'en fera-t-il par la suite. Il peut dire: "C'est très bien, nous allons placer l'équivalent d'un million de boisseaux de blé en Grande-Bretagne dans une industrie quelconque", mais cela revient à dire que le gouvernement du Canada effectuera un prêt à la Grande-Bretagne pour ce montant. C'est comme cela que je vois la question et c'est ce à quoi pensait aussi sans doute le sénateur Campbell. Il serait à propos que notre groupe obtienne, si possible, des éclaircissements là-dessus.

L'hon. M. CAMPBELL: Ce serait intéressant en effet.

M. CRUICKSHANK: Nous avons parmi nous un économiste, M. Marsh, qui pourrait nous renseigner.

M. MARSH: Monsieur le Président, je dirai que toute acceptation de devises sterling en échange d'exportations canadiennes constitue par le fait même un prêt. Cela ne fait aucun doute. Je souscris à ce qu'a dit le sénateur Crerar. Le fait de dépenser ces devises sterling en Grande-Bretagne ne veut pas dire que nous ne sommes pas plus avancés. Nous échangeons tout simplement notre blé pour de l'outillage ou autres produits de Grande-Bretagne. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas plus avancés. Cette façon de procéder faciliterait l'échange de marchandises et de services entre les nations. Si nous acceptons temporairement les devises sterling et que nous les dépensons le jour suivant, tant mieux; si nous les acceptons et que nous ne les dépensons pas, tant pis. Nous pourrions éventuellement avoir besoin de marchandises et de services et alors le prêt nous sera remboursé un jour ou l'autre. Nous ne pouvons nous faire rembourser le prêt, à moins que nous acceptions des marchandises ou des services en échange de devises sterling. Voilà, à mon avis, l'idée essentielle du projet: faciliter l'échange de marchandises et de services.

J'admets sans discuter que d'accepter des devises sterling équivaut à un prêt, et que si vous placez ce montant en Grande-Bretagne, vous passez d'une sorte de prêt à une autre. Il se peut que ce soit bon, il se peut que ce soit mauvais. Quoi qu'il en soit, tels sont les faits. La situation pourrait se liquider.

L'hon. M. CAMPBELL: Me serait-il permis de commenter cette déclaration? En agissant de la sorte, cela revient exactement à vendre du blé au Royaume-Uni en échange de dollars qu'on y dépenserait.

M. MARSH: C'est tout à fait ça.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est pourquoi je ne comprends pas qu'il ne soit pas important d'essayer de prévenir cette sorte de transaction.

M. MARSH: Si on peut vendre des marchandises en échange de devises sterling et dépenser ces devises, on n'est pas obligé de se procurer de dollars.

L'hon. M. CAMPBELL: On ne peut rien acheter en Grande-Bretagne pour de la monnaie sterling.

L'hon. M. TURGEON: Relativement à la présente discussion au sujet de l'intervention du Gouvernement et de l'échange de devises, et de l'acceptation de paiements en livres, ainsi que le sénateur Crerar l'a fait remarquer, il faudra que ce soit le Gouvernement lui-même qui accepte les paiements en livres et paye les exportateurs canadiens en dollars.

J'approuve entièrement un certain paragraphe du mémoire, mais je me rends compte que son application demandera du temps. J'aimerais savoir s'il n'existe pas quelque conflit d'opinion au sujet de cette question, savoir, que le Gouvernement accepte la livre et paye les exportateurs canadiens en dollars.

La déclaration se trouve à la page 11, au chapitre n° 4 intitulé: "Commerce entre États; et se lit comme suit: